

ORIENTATIONS ASSOCIATIVES - GROUPE de TRAVAIL

« TERRITORIALISATION »

Le 17 mars 2015 de 17h30 à 19h45 dans les locaux du siège à Château-Arnoux

P _____

M. Canavaggio présente l'association, ses valeurs et les orientations associatives de l'APA JH04 à travers un document, ci-joint.

Mme Ferrandi rappelle que le Sessad a l'expérience du territoire avec une implantation sur tout le département du 04. Mais quelle amélioration peut-on y apporter pour répondre au mieux aux besoins des enfants et de leur famille ? Quelle stratégie mettre en place ? Il faut que l'on puisse répondre ensemble, avec les professionnels, les familles, les partenaires.

Mme Nicod-Blanc revient sur le terme « prise en charge », qui ne lui semble plus approprié, et qui devrait être remplacé par « accompagnement ».

Elle rappelle également que la compensation doit être individuelle mais qu'elle peut être aussi collective. Pour que l'inclusion soit possible, il faut que l'affiliation soit progressive. La loi 2005 est partiellement appliquée, on est dans une phase de transition.

La territorialité doit intégrer la question du développement de la cohésion sociale.

M. Kalfous évoque le problème de la déscolarisation complète des enfants qui arrivent à l'ITEP et de la nécessité de la prévention en amont. L'enfant doit pouvoir continuer à être accueilli dans les écoles, dans le droit commun, dans les clubs sportifs...

Il évoque aussi le fait que certains enfants ont à « subir » l'internat, ou bien des A/R de 3h par jour, du fait de l'éloignement de l'ITEP par rapport à leur domicile,

Mme Ferrandi évoque le problème de l'implantation, tous les établissements sont regroupés autour de Château-Arnoux. Elle rappelle que 50% des saisines MDPH proviennent du secteur de Manosque. Malgré l'antenne du Sessad, il y a un réel problème de proximité.

Il faut développer l'implantation sur le territoire, réfléchir sous quelle forme et avec quels outils, quels types d'équipement répondre « sur mesure » aux besoins des familles.

Le Sessad doit être présent à travers tout le territoire et pouvoir proposer aux familles de l'internat « séquentiel » là où l'enfant en a besoin. Il faut pouvoir se rapprocher du lieu d'habitation des familles. Le Sessad est le mieux placé pour « cartographier » les partenaires, les ressources existantes et évaluer les outils complémentaires à mettre en place.

Mme Erhart rappelle que le personnel du Sessad fonctionne déjà comme ça, qu'il se déplace à travers tout le département pour être au plus proche des familles mais aussi des partenaires. Elle souligne l'inquiétude du personnel face à ces nouvelles orientations.

Mme Ferrandi revient sur le fait qu'il faut pouvoir se rapprocher des familles pour répondre aux besoins qu'elles expriment, à ce qu'elles souhaitent. Pour cela il faut revenir sur le projet de vie.

M. Canavaggio comprend l'inquiétude du personnel du personnel. Néanmoins, l'aide qu'il peut y avoir entre, par exemple, l'IME et le Sessad, est une force dont on ne doit pas se dispenser. Les 2 structures doivent fonctionner ensemble.

L'expérimentation du dispositif ITEP/SESSAD en est l'exemple.

Le dispositif de droit commun est à rechercher davantage.

Mme Cossement se pose également beaucoup de questions sur le fonctionnement et le rôle de chacun mais la complémentarité des savoirs des professionnels est une force.

Mme Ferrandi rappelle que le fonctionnement en dispositif est une commande forte des politiques publiques. Pour les ITEP les choses sont bien engagées, mais rien n'est encore écrit pour l'IME. C'est ensemble que nous devons y réfléchir et c'est la raison pour laquelle tous les acteurs ont été invités à la rencontre d'aujourd'hui.

Il faut réunir les connaissances et savoirs de tous pour pouvoir avancer et sortir des identités institutionnelles qui parfois peuvent être « enfermantes ».

Mme Nicod-Blanc évoque le fait que, grâce à la proximité du Sessad et de l'IME par rapport à son domicile, la vie en famille est restée possible. C'est un atout majeur dans la vie de l'enfant et de sa famille.

Les personnes doivent être accompagnées là où elles le veulent.

Pourquoi ne pas envisager un bus médico-social itinérant qui permettrait aux éducateurs, et pourquoi pas à l'enseignant, de venir au plus près des familles.

Elle souligne également que les entrepreneurs, proches des domiciles des adolescents ou jeunes adultes, ne sont pas suffisamment sollicités.

Mme Godfroy évoque effectivement des contraintes liées aux lieux d'embauche, aux transports, aux horaires... Le SAIP a de moins en moins de possibilités pour les stages du fait qu'on sollicite toujours les mêmes employeurs. La complexité du territoire nécessite un travail de complémentarité des services, il nous faut réfléchir en terme de dynamique territoriale. Le besoin de souplesse dans les projets de stages que ne permet pas l'IME nous amène à travailler avec les familles.

M. Nicolas rappelle que Manosque n'est pas le centre du département et que les habitants bénéficient de tous les services dans ce secteur géographique. En revanche, il conviendrait de s'interroger sur les petites communes décentralisées. Il y a un vrai problème de ruralité.

Il évoque également les difficultés rencontrées face à la diversité des pathologies. La polyvalence des connaissances est un atout majeur pour répondre aux besoins. C'est rassurant pour les familles, pour les partenaires et c'est une économie en termes de finance.

Si l'accompagnement à domicile est important, il ne faut pas pour autant faire disparaître les internats.

M. Meunier rappelle qu'à Château-Arnoux, il y a 2 IME / Internat l'un à côté de l'autre, ce qui n'est pas des plus judicieux.

M. Nicolas évoque le fait qu'effectivement l'Adapei devrait se joindre à notre réflexion. Ils peuvent accueillir les enfants polyhandicapés.

M. Canavaggio pense que ce 1^{er} travail doit être réalisé par l'APAJH04 et qu'ensuite nous pourrions associer l'Adapei.

Mme Etienne rappelle que l'ASE est principalement présent auprès de l'ITEP 10 jeunes / 24 accueillis à l'ITEP sont également suivie par l'ASE). L'inclusion et la désinstitutionalisation a connu une nette amélioration depuis la loi 2007.

Les places d'internat diminuent alors que les places avec services de soutien à domicile augmentent : exemple du SASSED mis en place par l'ASE (conversion de 12 places d'internat en 57 places d'accompagnement à domicile) . En revanche, elle souligne l'importance de conserver les internats comme lieux de répit pour les familles.

Certains territoires sont saturés, notamment le secteur de Château et de Digne où les écoles sont sollicitées pour l'inclusion. Il faut travailler pour aller vers d'autres bassins, mais aussi travailler la prévention et le repérage. La ruralité permet de développer des opportunités que les urbanités ne peuvent mettre en œuvre.

Mme Nicod-Blanc évoque le fait qu'un recensement des besoins pourrait être réalisé.

M. Kalfous propose des internats « modulés » sur des petites unités qui seraient des lieux d'apaisement pour les familles mais aussi pour les jeunes. Mais il y a un réel besoin de réactivité. On doit pouvoir proposer de l'internat ou du semi internat selon les besoins. Aujourd'hui la mutualisation des professionnels entre établissements n'est pas effective, et il faut faire évoluer cela.

Mme Etienne rappelle que le changement d'intervenant auprès du jeune peut être positif également. Ne pas toujours suivre le même enfant permet du répit pour tout le monde.

M. Nicolas se demande comment les professionnels pourront intervenir, par exemple, sur le secteur de St André. Comment gérer les réunions, les échanges entre professionnels... Quels moyens peut-on mettre en place pour occuper tout le département ?

Pourtant il rappelle que dans les campagnes les écoles sont souvent plus inclusives.

Il rappelle également que pour les enfants handicapés moteurs, il n'y a pas d'internat.

Il existe des conventions pour mise à disposition de locaux mais est-ce suffisant ? Et comment prévoir où se trouvent géographiquement les enfants en difficulté ?

Mme Ferrandi se demande comment l'évaluation des besoins peut se faire ? A partir de quels critères peut-on évaluer les besoins ? Comment solliciter les familles ? Qui ?

Mme Godfroy pense à l'externalisation des classes. Quel accompagnement pourrait-on mettre en place pour que l'enfant puisse avoir un accompagnement identique chez lui qu'à l'IME, par exemple ?

Mme Nicod-Blanc évoque la notion d'alternance. L'idéal serait un accompagnement alternatif qui permet l'inclusion de l'enfant dans le monde « ordinaire », mais aussi un accueil pour la famille et l'enfant en terme de répit.

Pourquoi ne pas réfléchir à un moyen qui permettrait à l'enfant de rester dans son village avec un professionnel qui viendrait sur place. Ceci sans exclure la possibilité de pouvoir également l'accueillir dans un établissement où il pourrait retrouver d'autres enfants ayant les mêmes difficultés. On pourrait créer des « pôles ».

Mme Ferrandi est favorable à cette idée. L'enfant pourrait avoir un projet personnalisé à partir des « pôles » mis en place.

Mme Godfroy pense qu'il serait possible de mutualiser les locaux que possède l'IME, pour le dispositif ITEP/Sessad, ce qui permettrait la mobilité.

La mutualisation des professionnels entre établissements et services doit être envisagée comme la mutualisation des locaux de l'APAJH. On peut aussi passer des conventions avec d'autres plateaux techniques selon les besoins.

M. Meunier s'interroge sur le fait que l'on ne parle pas de « solution d'hébergement » à la place d'internat, avec des familles d'accueil par exemple pour des jeunes en stage loin de chez eux.

Mme Ferrandi interroge Mme Capecchi sur les listes d'attente. Mme Capecchi explique que la MDPH a travaillé, dans un premier temps, sur la définition même de « liste d'attente ». A partir de cette base, ils ont pu cartographier les besoins.

Mme Capecchi pense qu'il est tout à fait envisageable de croiser les données afin de permettre l'évaluation plus précise des lieux d'habilitation des enfants qui sont aujourd'hui notifiés mais en attente de place.

Elle nous rappelle également qu'il existe un nouveau PPS depuis janvier 2015 (cf. travail en partenariat avec la CNSA). Dans le plan de compensation que la MDPH met en place, il peut y avoir une compensation scolaire qui mène à un PPS. La rédaction de ce dernier intègre le projet de vie rédigé par la famille. Les idées et les demandes des familles figurent donc dans le PPS. En revanche, il semble difficile aujourd'hui de reprendre chaque dossier individuellement pour ressortir ces éléments. Il faudrait pouvoir établir un questionnaire à destination des familles dont l'enfant est en liste d'attente pour connaître leurs attentes, leurs besoins.

Il y a un réel manque de prévention et de moyen. Il ne faudrait pas que les familles attendent de la notification CDAPH une expertise doit pouvoir être réalisée avant.

Il y a encore beaucoup de carcans administratifs qui bloquent et empêchent d'être dans la souplesse et l'adaptation.

Mme Ferrandi remercie tous les participants de leur présence et rappelle l'intérêt de ces échanges. A la suite des différents groupes de travail, un Copil se tiendra le 21 avril prochain ; il est chargé de reprendre les travaux des différents groupes et de proposer des suites à donner dans l'objectif de répondre au mieux aux attentes des jeunes et de leurs familles.